



Réunion de Famille

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin

Le compte rendu de la réunion du 5 juin est approuvé.

2 - Calendrier : CP du 13 août - Proposition de CA le 12 août à 17h

Le calendrier est approuvé.

3 - Instances BNIC : Changement chez Maison Ferrand

SMC : Remplacement de Benjamin GALAIS par Bénédicte LABORDE HUGUET à compter du 31 juillet 2020 au sein du Comité technique du BNIC ainsi qu'à la Commission pour l'inscription du Cognac au patrimoine immatériel de l'Unesco.

Famille : Gérald JUANOLA sera remplacé par Cyril CAMUS. Cyril CAMUS précise qu'il y a eu un malentendu dans la communication interne et que la Maison CAMUS n'a pas souhaité abandonner le poste. Il confirme que ce sera lui qui sera présent au Comité Permanent, à la Famille et au SMC.

Jérôme ROYER sera remplacé Laurent MOULIS désigné membre de la Famille. Pour la prochaine mandature il sera représentant officiel de la Maison Royer et Gabriel PICARD sera son suppléant.

4 - Bilan des entretiens DG

Les membres du CA présentent les 2 candidats avec un profil plus politique et affaires publiques d'une part et un profil ingénieur avec une expérience en coopérative d'autre part. D'une manière générale, les administrateurs considèrent que le premier candidat est le bon alors que le second candidat est apparu trop clivant.

Le premier candidat saura défendre les intérêts de l'ensemble de la profession, il a une bonne vision stratégique et une bonne connaissance des milieux institutionnels. Il a peut-être des lacunes en management mais entouré de ses directeurs de pôle, ceci sera compensé.

Décision : Le Conseil d'Administration est favorable au recrutement du premier candidat.

5 - Coûts de production : Mathilde Boisseau (18h)

Mathilde BOISSEAU (référente Groupe Economie de la filière) présente les travaux du Groupe qui ont pour objectif de définir un modèle d'exploitation viticole basé sur un référentiel en phase avec les standards attendus pour la région.

Dans ce sens, elle présente l'étude filière qui a pour objectif de redéfinir les normes d'une exploitation via 4 axes :

- objectifs production : 12,5 hl AP/ha
- objectifs environnementaux : Certification Environnementale Cognac (HVE option A)
- objectifs sociaux : adaptation des conditions de travail, santé, sécurité.
- objectifs qualitatifs : basés sur les préconisations des Maisons.

Elle indique que le Groupe a redéfini le cadre de l'étude sans pour autant modifier pleinement le système de leur étude. Elle précise que le Groupe avait déjà commencé à travailler sur le sujet environnemental et ils ont modifié le cadre sans modifier tout le système.

Compte tenu de l'étude actuelle, on observe une évolution des coûts de +3,3%, cependant il y a encore beaucoup d'éléments à prendre en compte, c'est pour cela que cet impact sur les coûts n'est pas encore définitif.

Patrice PINET indique qu'il y eu une rencontre avec le Crédit Agricole suite à la présentation faite lors d'une soirée SMC concernant les EBE des viticulteurs. Le Crédit Agricole avait annoncé un EBE de 50%, ce chiffre était à relativiser car il avait été fait dans un axe d'intégration d'une parcelle viticole dans une Maison.

Le SMC a demandé une étude plus approfondie sur le sujet afin d'accéder à une analyse plus fine. Cette étude se fera sur des parcelles viticoles de 15ha en 15ha (15-30-45...) et distingue les viticulteurs purs des viticulteurs Bouilleurs de Cru. Les résultats sont attendus à la rentrée.

Information calendrier : Le Crédit Agricole a un nouveau Président Benoit FAYOL qui rencontrera Tatiana METAIS, Philippe COSTE et Alexandre GABRIEL le 6 juillet prochain.

6 - Budget BNIC : indemnisation des élus

Patrice PINET présente le défraiement actuel des élus. Il présente également les deux hypothèses d'indemnisation :

-Hypothèse 1 : Indemnisation des élus viticoles de 200K€ sur CVO viticole et une indemnisation des élus négoce de 75K€ sur SVO négoce. Ceci entraînerait des CVO à hauteur de 12 188 000€ avec une répartition 49% négoce (de 10,87 à 11,01 soit +1,3%) et 51% viticulture (de 8,11 à 7,91 soit -2%).

-Hypothèse 2 : 18k€ par membre du CP soit $18k * 14k = 252k€$ et les autres remboursements sont inchangés. Ceci entraînerait des CVO à hauteur de 12 213 000€ et dans le cas d'une répartition 50/50 ceci donnerait une CVO négoce à 11,15 (versus 10,87 soit +2,6%) et une CVO viticole à 7,83 (versus 8,11 soit -3,5%)

Il précise que le principe du SMC était de ne pas aller au-delà des 1% d'augmentation des CVO.

Philippe COSTE rappelle que le principe du système de défraiement ne tient pas compte des responsabilités prises par les élus. Il ajoute qu'il n'est pas favorable à l'indemnisation des membres des Commissions et estime qu'il faudrait octroyer différemment l'existant

Julien NAU indique qu'il n'est pas contre la mise en place de ce système mais qu'il est surpris de parler d'une nouvelle CVO compte tenu du contexte.

Éric LE GALL questionne l'indemnisation, s'agit-il d'un financement de syndicat ou une indemnité des élus ?

Il ajoute que dans les autres interprofessions, l'ODG est séparé de l'interprofession et indemnise les élus pour le travail effectué en son sein. Ce qui n'est pas possible au BNIC compte tenu de l'organisation avec une ODG au sein de l'interprofession.

Il précise qu'aucune demande d'indemnisation n'a été faite de la part du négoce et qu'il s'agit d'un point plus politique que budgétaire.

Il indique que si certains élus viticulteurs ne sont pas payés, ils ne peuvent plus venir.

Philippe COSTE précise que 18 000€ / an c'est un équivalent temps plein au BNIC et compte tenu de la nouvelle gouvernance, les élus n'ont plus vocation à être aussi présent au BNIC.

Patrick RAGUENAUD pose deux questions :

-*Est ce qu'on est d'accord avec le principe du défraiement ?* (questionnement auprès des autres interprofessions Bordeaux + Champagne) Il indique que ce sont des choses qui se font dans les autres régions. Il est favorable à l'indemnisation forfaitaire du CP et au maintien du défraiement actuel sur les autres instances

-*Quelle modulation ?* Il est favorable à une modulation de l'indemnisation en fonction des postes.

Florent MORILLON indique qu'il est favorable au défraiement des élus pour le CP et que les élus sont libres de prendre ou non le défraiement.

Il précise que compte tenu du contexte, il faut se mettre d'accord sur le principe et échelonner progressivement l'indemnisation sur 3 ans (*par exemple 50% en 2021, 80% en 2022 et 100% en 2022*).

Décision : Indemnisation forfaitaire les élus au CP en échelonnant les montants en fonction des postes (Président, Vice-Président, chef de famille et les autres) et montée progressive sur 3 ans (50 / 80 / 100 pour chaque année).

Maintien du barème de défraiement pour les autres instances.

7 - Gouvernance

Patrice PINET rappelle les points déjà validés par le SMC :

-Pas de présidence extérieure.

-3eme mandat pour Éric BILLHOUET si pas de changements sur les autres sujets ODG limité à ce mandat précisément.

-Un suppléant par famille et maintien du système de pouvoir.

-Rôle du CP par rapport aux commissions : rapport entre le CP et les commissions moins fort car le CP "*veille au respect des orientations du BNIC par toutes les instances*".

Les rapports et prises de décisions par les Commissions et le DG seront précisés dans le règlement intérieur ultérieurement. Proposition que ce point fasse l'objet d'une discussion avec le futur DG.

8 - GT production : besoins, rendements, autorisations de plantations nouvelles

Tatiana METAIS indique qu'un scénario en V avait été validé mais qu'il est possible que la viticulture veuille demander un scénario en U car elle s'inquiète des conséquences d'une éventuelle reprise de l'épidémie.

Florent MORILLON signale qu'il faut être vigilant car une partie des viticulteurs ne veulent pas de plantation cette année. Il déclare avoir beaucoup travaillé avec des engagements forts, relatifs au maintien des contrats et des tarifs, et attend un geste en retour de la part de la viticulture.

Patrice PINET souhaite un respect de la part des viticulteurs concernant la demande comme le négoce respecte les productions.

Décision : Question sur le lissage des plantations, étant précisé que si on ne lisse pas les données, on obtiendrait des plantations à 300 ha alors qu'avec le lissage on est sur du 2300 ha. Compte tenu des engagements qui ont été pris, il est pertinent de maintenir le lissage et le business plan sera revu l'année prochaine avec la nouvelle mandature.

Points à valider :

- Besoins Cognac récolte 2020 (volume à passer en chaudière 860 022hl AP)
- Rendements à passer en chaudière récolte 2020 (10,77 hl AP/ha. Il s'agit d'un rendement minimum. Le vote des rendements aura lieu lors du mois d'août qui prendra en compte la dispersion, si on a une dispersion normale, on sera sur un rendement autour de 12,04 établis en fonction des données de la station Viticole.
- Autorisations de plantations nouvelles 2021 : 2 306ha

8 - TAV des eaux-de-vie : proposition de modification du CDC

Contexte : Dû au changement climatique, le TAV des vins augmente, c'est pourquoi il est désormais nécessaire de réaliser la coupe des secondes à des TAV plus faibles.

Pour maintenir un bon niveau qualitatif, il est proposé de modifier le Cahier des charges sur recommandation de la Commission technique. Cette modification se traduira par l'augmentation du TAV maximum à 73,7% vol. Possible ajustement à 74% vol pour éviter certaines manipulations.

Amaury THOMAS exprime son accord pour augmenter le TAV afin d'éviter les manipulations. De plus, un TAV max à 73,7% vol évite d'obtenir des vins trop élevés en TAV.

Décision : Porter le TAV maximum à 73,7% vol.

9 - Point d'étape foncier : travail sur les besoins foncier liés aux plantations nouvelles

Contexte : L'augmentation des plantations entraîne un accroissement des volumes produits et ainsi des besoins supplémentaires en foncier sur toute la chaîne.

Il y a eu une demande d'évaluation faite au BNIC, cependant ne disposant pas assez d'informations, il y a eu la mise en place d'un GT concernant les besoins de production et de stockage.

Patrice PINET demande de ne pas aborder les besoins d'embouteillage concernant le GT foncier.

Éric LE GALL indique que ce GT Foncier peut s'inscrire dans la continuité du GT Prod.

Décision : **Accord pour travailler sur ce sujet mais le GT ne doit pas travailler sur les besoins d'embouteillage et ce groupe s'inscrit dans la continuité du GT Prod.**

10 - Point ZNT : à ce stade cartographie des acteurs

Contexte : Sur la demande de la viticulture, les services du BNIC ont travaillé sur un plan d'influence pour faire face aux attaques des associations environnementales. Ceci s'est traduit par la création d'un GT ZNT qui a travaillé sur la cartographie des acteurs sur le plan d'influence phytosanitaires.

Patrice PINET indique qu'il faut travailler sur la réduction des produits phytosanitaires car ce sont des produits ciblés par le grand public.

Julien NAU signale la dangerosité d'une telle cartographie et que celle-ci ne doit pas circuler.

Tatiana METAIS précise l'objectif initial des services qui est de travailler en partenariat avec les différents acteurs et non pas d'engager une communication offensive contre ces acteurs.

Décision : **Les membres du ÇA souhaitent en parler le 24 juin avec la viticulture au CP**

11 - Point divers : distillation vapeur

Contexte : Le Comité National INAO a validé le 17 juin dernier, la transmission du projet d'expérimentation de distillation vapeur à la Commission Scientifique et Technique.

PROCHAINES RÉUNIONS :

-AG BUDGET le 30 Juin à 9h00

-CA le 12 Août à 17h00

Annexe 1 – Comptes 2019

Cotisations adhérents	174 411,00
Produits d'exploitation	174 411,00
Autres achats non stockés et charges externes	98 108,77
Frais administratifs et de représentation	1 673,24
Honoraires fonctionnement(PWC)	4 208,00
Honoraires BIPE	24 900,00
Cotisations CNVS	35 280,00
Cotisations FFS	22 747,63
Frais de recrutement de personnel	9 300,00
Salaires et charges sociales	20 733,82
Amortissements et provisions	25,55
Charges d'exploitation	118 868,14
Résultat	55 542,86

Annexe 2 – Budget exercice 2020 et 2021

	2020	2021
Cotisations adhérents	350 000	350 000
Convention Co-Direction BNIC	26 340	
Produits d'exploitation	376 340	350 000
Autres achats non stockés et charges externes	152 835	155 895
Loyer	3 000	10 000
Frais d'administration et de représentation (DG et élus)	13 200	13 465
Honoraires fonctionnement(PWC)	4 750	4 485
Honoraires		
• Logo	6 460	
• Site internet	20 000	
• Autre		
• Maintenance IT	39 000	39 780
Cotisations CNVS ET FFS		20 000
Véhicule (crédit-bail, essence et assurance)	60 000	61 200
	6 475	6 605
Salaires charges comprises (DG, stagiaire / Assistante)	104 000	150 000
Charges d'exploitation	256 435	305 895
Résultat	119 905	44 105